

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL*******
Séance du 8 mars 2021

N° 2021 - 11

Nombre de délégués en exercice :	15	L'an deux mil vingt et un, le 8 mars à 9 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
Présents :	11	
Votants :	12	
Nombre de voix :	16	
Date de la convocation :	02 mars 2021	

Présents : Mme MAGNANI, MM. DEPRINCE, FLORENS (suppléant de M. BESSEDE), HEBRARD, HENRYOT, JAZEDE, MERIEL, REGAMBERT, SALOMON, VERIL, VERIL (suppléant de Mme PALMIE) et WEILL.

Absents excusés : Mmes BOURDONCLE et QUINTARD, M. LAMOLINAIRE.

Assistaient à la séance : Mme LAYMAJOUX (Conseil Départemental T&G – Direction de l'Agriculture et de l'Environnement)
Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets)
M. GAILLARD (Paierie Départementale)

OBJET : Affectation du Résultat du Compte Administratif 2020-Budget Principal

Après adoption du Compte Administratif, il convient d'affecter le résultat de celui-ci conformément aux règles comptables applicables en la matière :

- considérant que le Compte Administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement constitué du résultat de l'exercice augmenté du résultat reporté de l'exercice 2019 s'élevant à 1 669 068.15 €,
- considérant que le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 305 630.10 €.

Le Président propose :

- d'affecter la somme de **305 630.10 €** au financement des opérations d'investissement (compte 1068),
- d'affecter le solde, soit **1 363 438.05 €** en excédent de fonctionnement (reporté compte 002).

*

**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- d'affecter la somme de **305 630.10 €** au financement des opérations d'investissement (compte 1068),
- d'affecter le solde, soit **1 363 438.05 €** en excédent de fonctionnement (reporté compte 002).

Fait et délibéré le 8 mars 2021

Le Président,
Michel WEILL
